

Rencontre du comité admission – 11 février 2020

Personnes présentes : Mélanie St-Pierre, Marie-Pier Couture, Marie-Claude Latreille, Karine Guertin, Hugues Pelletier, Estelle Caron, Geneviève Turcotte, Geneviève Chagnon et Isabelle Perron

Retour sur l'implication à l'école alternative

- 18 lettres ont été envoyées aux familles qui n'ont pas complété un nombre suffisant d'heures en classe au premier trimestre.
- Une famille a contacté la responsable du comité admission afin d'avoir plus d'explications et faire part de ses questionnements.
- Environ 4 familles ont manifesté du mécontentement face à la lettre. Quelques parents, lors d'une rencontre d'un autre comité, ont manifesté leurs insatisfactions et/ou leurs inquiétude lorsqu'ils ont reçu la lettre.
- À la suite de ces réactions, nous convenons d'apporter certaines modifications à la lettre afin d'en adoucir le ton d'ici le début avril.
- Nous convenons également qu'il faudrait avoir un préambule afin de préparer les familles à cette annonce.
Le dépôt et possiblement l'adoption de la *politique d'engagement et de participation des familles à la vie de l'école* au prochain CE (12 mars) aidera sans doute à préparer les familles à cette lettre. Cela apportera des balises plus claires.
- Nous soulignons toutefois l'importance de la communication dans ce type de situations. Lorsqu'une famille ne peut, pour différentes raisons, s'impliquer en classe, elle doit en parler avec l'enseignant, la direction ou à un membre du comité admission.
- Les parents doivent également se responsabiliser et indiquer leurs heures dans le cahier. La nouvelle façon de procéder, à l'aide du registre à l'entrée, facilitera peut-être cette tâche.
- Un parent nous a demandé s'il était possible de réinscrire les heures déjà comptabilisées depuis le début de l'année dans le registre. Marie-Claude va s'en occuper.
- Isabelle nous présente les différentes raisons pour lesquelles certaines familles ne se sont pas impliquées en classe depuis le début de l'année scolaire.

Archives

Geneviève C. a retrouvé et comptabilisé l'ensemble des documents liés à l'admission depuis l'ouverture de l'école : nombre de parents présents à la soirée d'information, nombre de questionnaires, nombre d'entrevues, etc.

Cela nous permettra d'avoir des statistiques et de suivre la croissance et le développement de l'école.

Ces documents seront déposés dans un classeur au sous-sol de l'école.

Merci Geneviève C. pour tout ce travail!

Politique d'admission

Retour en groupe sur la politique d'admission. Quelques modifications mineures sont apportées (voir document en annexe). Cette politique sera déposée au prochain CE (12 mars).

Date de la prochaine rencontre : 6 avril 2020 à 15h30

Annexe 1

École alternative La Traversée Politique d'admission

Étape 1 : Résider sur le territoire de la CSVT.

*Les familles résidant à l'extérieur du territoire de l'école sont considérées si le nombre de demandes satisfaisantes est insuffisant pour combler les places disponibles.

Étape 2 : Assister à la soirée d'information pour toutes les nouvelles familles. Cette rencontre a lieu à l'automne.

Étape 3 : Remplir le formulaire de demande d'admission et le remettre à l'école selon les délais établis.

*Évaluation des demandes d'admission par le comité admission. Communication des résultats par lettre ou par téléphone.

Étape 4 : Participer à une entrevue en compagnie d'un membre du personnel et de deux parents du comité d'admission. L'enfant et ses parents participent à cette entrevue.

*Évaluation des demandes d'admission par le comité admission. Communication des résultats par lettre.

Étape 5 : Inscrire leur enfant à l'école durant la semaine officielle des inscriptions (février).

Étape 6 : S'engager à s'impliquer dans une démarche éducative en participant activement à la vie de l'école, selon *la politique d'engagement et participation des familles à la vie de l'école*. Remettre le formulaire de déclaration d'antécédents judiciaires dûment complété.

Priorités d'admission :

- + Les demandes des fratries.
- + Les enfants provenant d'une autre école alternative en fonction des places disponibles dans le cycle demandé et selon l'implication de la famille dans l'école d'origine.
- + Toutes les familles résidant sur le territoire de la CSVT.
- + Toutes les familles résidant à l'extérieur du territoire de la CSVT.

Ordre d'acceptation :

Advenant qu'il y ait plus de demandes d'admission que de places disponibles, le comité admission procédera à un tirage au sort. L'ordre d'acceptation se fera donc par tirage au

sort. La pige est supervisée par la direction ou un enseignant en présence de membres du comité admission.

Liste d'attente :

Les demandes d'inscription retenues sont placées sur une liste d'attente conservée jusqu'à la date limite d'admission pour l'année en cours.

Une procédure d'admission allégée sera proposée aux familles qui sont déjà sur la liste d'attente

Les familles qui sont déjà sur la liste d'attente ne sont pas tenues d'assister à la soirée d'information. Toutefois, elles devront se présenter à cette soirée afin de se procurer un formulaire d'admission abrégé.

Attention :

L'école se réserve le droit de ne pas retenir les demandes d'admission des enfants dont les parents ne respectent pas le contrat d'engagement, tel que stipulé dans *la politique d'engagement et de participation des familles à la vie de l'école*.

Évaluation des demandes d'admission

CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES DEMANDES D'ADMISSION
<p style="text-align: center;">Insatisfaisant</p> <p>Les réponses de la famille, dans le formulaire et/ou lors de l'entrevue, sont insatisfaisantes et ne concordent pas avec les exigences de l'école ou s'y opposent.</p>
<p style="text-align: center;">Peu satisfaisant</p> <p>Les réponses de la famille, dans le formulaire et/ou lors de l'entrevue, sont minimales ou peuvent différer à l'occasion aux exigences de l'école.</p>
<p style="text-align: center;">Satisfaisant</p> <p>Les réponses de la famille, dans le formulaire et/ou lors de l'entrevue, correspondent aux exigences de l'école (valeurs, implication, pédagogie, etc.).</p>
<p style="text-align: center;">Très satisfaisant</p> <p>Les réponses de la famille, dans le formulaire et/ou lors de l'entrevue, dépassent les exigences de l'école (valeurs, implication pédagogie, etc.).</p>
<p style="text-align: center;">Extrêmement satisfaisant</p> <p>Les réponses de la famille, dans le formulaire et/ou lors de l'entrevue, sont exceptionnelles et démontrent une maîtrise des valeurs et de la pédagogie de l'école.</p>

Famille de : _____

Grille d'appréciation des demandes d'admission		Insatisfaisant	Peu satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Extrêmement satisfaisant
1.	Le formulaire de demande d'admission est dûment complété. Les réponses sont élaborées et pertinentes.					
2.	Les parents adhèrent aux valeurs de l'école et donnent des exemples de l'application des valeurs à la maison.					
3.	Les parents démontrent une réelle volonté à s'impliquer dans l'école (donnent des idées d'implication, se projettent dans la vie de l'école).					
4.	Les parents sont disponibles le jour pour offrir de l'aide en classe et ce, tout au long de l'année scolaire.					
5.	Les parents adhèrent aux méthodes pédagogiques de l'école et expliquent pourquoi.					
6.	Les parents sont prêts à assumer le transport scolaire.					
7.	Les parents choisissent l'école alternative de façon éclairée et réfléchie (et non à défaut de...).					
8.	Les parents ont des attentes réalistes face à l'école alternative (éviter les comparaisons et les idéaux inatteignables).					
9.	Les parents démontrent une volonté de faire partie d'une communauté (et pas juste pour leur enfant).					
10.	L'enfant démontre une bonne capacité d'adaptation selon les propos des parents.					

Commentaires :